



Où iront les élèves après l'ULIS collège?

Après l'ULIS Collège, les élèves sont orientés, en fonction de leur parcours et de leur projet, en formation professionnelle :

- En IMPRO (Institut Médico Professionnel)
- En ULIS Pro (pour préparer un CAP)
- En apprentissage (pour préparer un CAP)

Nous contacter

Directeur Général
M. Laurent PICHOT

Directrice générale adjointe
Directrice du collège
Mme Valérie LAMARCHE

Responsable
Dispositif ULIS Collège
Mme Viviane TIRTAINE

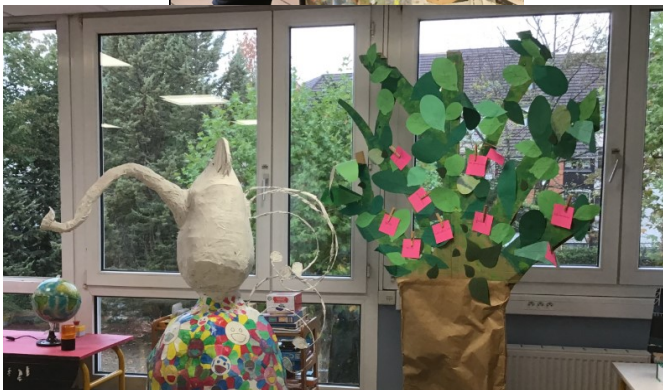
viviane.tirtaine@stjodijon.com

03.80.59.20.20

39 rue du Transvaal

21000 DIJON





Qu'est-ce que le dispositif ULIS?

Le dispositif ULIS a pour mission de scolariser dans un collège des élèves en grande difficulté scolaire.

Le collège Saint-Joseph La Salle accueille des jeunes ayant des troubles des fonctions cognitives (TFC) qui entraînent un retard important dans les apprentissages fondamentaux.

Comment est organisée la scolarisation des élèves qui bénéficient du dispositif ?

Les élèves d'ULIS sont inscrits dans une classe de référence du collège. Puis, ils bénéficient de temps de regroupement, autant que de besoin, avec une enseignante spécialisée, au sein du dispositif.

Dans le dispositif, les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} sont regroupés par 10 maximum et travaillent avec une enseignante spécialisée et une AESH (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap) sur des compétences correspondant à leur niveau d'acquisition.

D'où viennent les élèves qui rentrent en ULIS collège ?

Les élèves viennent de classes ordinaires (école élémentaire ou collège), de SEGPA (Section Enseignement Général et Professionnel Adapté), d'ULIS école ou d'une autre ULIS collège.

Qui décide de l'orientation en ULIS?

L'orientation est décidée par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) qui dépend de la Maison de l'Autonomie (MDPH). La situation de l'élève est réexaminée régulièrement afin d'apporter des ajustements en fonction des besoins.



Quel est le programme de l'ULIS?

- Travailler les compétences du Socle Commun correspondant au niveau des élèves dans leur classe de référence ou au sein du dispositif.
- Participer à des projets (culturels, scientifiques, sportifs...) en commun avec des classes ordinaires.
- Préparer l'ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), la PSC1 (Prévention et Secours Civique).
- Préparer (pour certains), le Certificat de Formation Générale (CFG).
- Elaborer un projet professionnel dans le cadre du Parcours Avenir.
- Effectuer des stages en entreprise (à partir de 14 ans)
- Découvrir un champ professionnel : « Espace Rural et Environnement », à partir de 14 ans, en participant à des ateliers horticoles sur le site (serres du collège).